

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 47 (1955)
Heft: 5

Artikel: Les coopératives de production
Autor: Wyler, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384907>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les coopératives de production

Par G. Wyler

Les coopératives de production ont joué un grand rôle dans l'histoire des idées sociales. On sait que nombre des précurseurs du mouvement ouvrier leur attribuaient un rôle décisif dans la transformation de la société et la solution du problème social. Ces espoirs ont été déçus. Nulle part, les coopératives de production n'ont pris l'essor que l'on avait espéré. L'évolution économique a montré que cette forme d'exploitation se heurte à de grosses difficultés, dans l'industrie et l'artisanat surtout. L'idée coopérative a eu plus de succès dans d'autres secteurs de l'économie, notamment sur le plan de la distribution. Les sociétés coopératives de consommation contribuent aujourd'hui de manière essentielle à régulariser les prix. Les sociétés à base coopérative jouent un rôle considérable dans les secteurs du crédit, de l'assurance et du logement, comme aussi dans l'agriculture.

Ensuite du faible développement des coopératives de production dans l'industrie et l'artisanat, on s'est même demandé si les entreprises actuelles sont viables à la longue. La question est mal posée. La situation présente ne permet nullement de conclure que la production coopérative ne peut pas être étendue dans ces branches d'activité; tout au plus attire-t-elle l'attention sur les difficultés auxquelles ce système se heurte. On a cependant tiré des enseignements des échecs subis par les coopératives de production, de sorte que l'on a aujourd'hui des raisons valables de penser que cette forme d'exploitation a des chances de se développer dans notre pays également.

Une thèse de M. Peter Abrecht, parue en 1953, nous renseigne fort bien sur la situation présente des coopératives de production et les problèmes qu'elle pose. L'auteur n'a pas cédé à la tentation d'en exagérer l'importance sociologique; son étude est très réaliste. Peut-être s'est-il fondé trop exclusivement sur les données relatives aux coopératives membres de l'Association suisse des coopératives du bâtiment et n'a-t-il pas suffisamment tenu compte des autres entreprises. Récemment enfin, M. Steinmann, conseiller national, un spécialiste en la matière, a prononcé sur le même sujet une série de conférences à l'Université populaire de Zurich. Il arrive sensiblement aux mêmes conclusions que M. Abrecht.

1. La situation présente des coopératives de production

Ces coopératives sont actuellement au nombre d'une centaine en Suisse. A la fin de 1954, nonante-deux étaient inscrites au Registre

du commerce; une vingtaine d'entre elles étaient des coopératives purement ouvrières. Elles déploient leur activité dans les grandes villes avant tout; on en compte une trentaine à Zurich.

C'est dans le secteur de la construction que les coopératives de production sont les plus nombreuses, comme aussi les plus importantes. Comme le reconnaît M. Steinmann, c'est d'ailleurs le seul secteur où les coopératives purement ouvrières ont pu se développer avec succès. En 1932, elles ont constitué une Association suisse d'entreprises sociales de construction (Schweizerischer Verband sozialer Baubetriebe, V. S. B.). Les quarante-six coopératives qui en faisaient partie en 1953 ont totalisé un chiffre d'affaires de 31,3 millions de francs; elles ont affecté 12 millions de francs aux salaires. Il va sans dire que les chiffres d'affaires varient fortement d'une entreprise à l'autre: de 50 000 francs pour la plus petite à 5 millions pour la plus importante. Depuis 1946, les coopératives V. S. B. occupent régulièrement plus de mille personnes en moyenne par mois (1822, le chiffre le plus élevé, en 1952). C'est la Coopérative des ouvriers du bâtiment de Lausanne qui compte le plus de membres (plus de 200), alors que diverses petites coopératives assurent du travail à moins de dix ouvriers. Parmi les plus anciennes de ces coopératives ouvrières du bâtiment, citons la Coopérative des ferblantiers-couvreurs et installateurs de Zurich (fondée en 1907) et celle des plâtriers-peintres (créée en 1909).

Les imprimeries coopératives constituent un second groupe important. Elles se distinguent cependant des coopératives du bâtiment en ce sens que, dans maints cas, seule une faible proportion des travailleurs qu'elles occupent sont coopérateurs. La rentabilité de la plupart de ces entreprises est élevée. Au nombre de 14 actuellement (compte non tenu de la grande Imprimerie de l'U. S. C., à Bâle), elles assurent du travail à quelque 800 ou 900 personnes. L'Imprimerie coopérative de Bâle a été fondée en 1876. La Fédération suisse des typographes a tenu maintes de ces entreprises sur les fonts baptismaux.

2. La structure financière

Trop souvent, le manque de capitaux a provoqué l'échec des coopératives de production. Ce n'est d'ailleurs pas étonnant si l'on songe au fait que, dans la plupart des cas, elles ont été fondées par des personnes appartenant à des milieux peu fortunés. On comprend aussi pourquoi il n'a guère été possible jusqu'à maintenant de créer des entreprises de caractère purement coopératif dans les industries où les charges de capital l'emportent sur celles de main-d'œuvre. Il va sans dire aussi que les coopératives de production exigent, du moins au début, de plus gros investissements que les coopératives de consommation.

Vers le milieu du XIX^e siècle, un théoricien du mouvement ouvrier et coopératif, Louis Blanc, a posé en principe que c'est à l'Etat qu'il appartient de mettre à la disposition des coopératives de production les capitaux dont elles ont besoin. J.-J. Treichler, l'un des pionniers de la coopération en Suisse, a également défendu la même idée, mais sans succès. En fait, aucune des coopératives suisses de production n'a été constituée avec l'aide de l'Etat.

En revanche, l'aide financière des syndicats a joué dans maints cas un rôle décisif. Pour neuf des coopératives de construction V. S. B., les syndicats ont fourni plus de la moitié du capital social (et même l'ensemble des moyens financiers pour deux d'entre elles). Seules quelques entreprises de cette association ont été constituées sans capital syndical; pour la moyenne des entreprises V. S. B., la participation des syndicats est de 35 %.

Bien que moins forte que celle des syndicats, l'aide financière des coopératives de consommation et d'habitation est également appréciable. Dans certains cas, des coopératives de production ont contribué au financement d'entreprises du même genre.

En revanche, rares sont les cas où l'apport des coopérateurs eux-mêmes apparaît suffisant. Il va sans dire qu'à partir du moment où une coopérative fait des bénéfices, elle peut pratiquer l'autofinancement et couvrir en partie elle-même ses besoins financiers. Avec raison toutefois, Abrecht note qu'aucune coopérative de production ne devrait se contenter de verser aux réserves les montants minimums prescrits par la loi. Les entreprises des branches particulièrement sensibles aux fluctuations économiques — celles du bâtiment notamment — doivent tendre à constituer d'amples réserves.

Naguère, les coopératives de production ont eu beaucoup de peine à emprunter; actuellement, elles trouvent plus facilement de l'argent, d'autant plus que les banques coopératives sont devenues plus fortes. Il n'en reste pas moins que trop de coopératives de production ont recouru ou recourent trop largement au marché des capitaux. Comme le relève Abrecht, la part des capitaux en propre est suffisante pour la moitié seulement des coopératives V. S. B.; elle est notoirement insuffisante pour un quart d'entre elles.

Il est intéressant de noter qu'il y a une dizaine d'années environ le V. S. B. a constitué un fonds de solidarité qui s'établissait à 82 000 fr. en 1951; les prêts à court terme accordés aux entreprises membres représentaient cependant 80 % de cette somme.

3. Les frais d'exploitation et le problème de l'écoulement et de l'emploi

Les coopératives de production visant en premier lieu à payer des salaires convenables et à assurer des prestations sociales exemplaires, elles font face à des charges plus élevées que les entreprises privées.

Actuellement, il n'est pas rare que les salaires payés par les coopératives soient supérieurs de 5% à ceux dont bénéficient les travailleurs du secteur privé (les traitements du personnel dirigeant sont, en revanche, inférieurs à ceux de l'économie privée).

Il va sans dire que ce comportement social a une influence sur les coûts de revient et la capacité de concurrence et qu'il importe de réaliser des économies ailleurs, sur l'achat des matières premières notamment. C'est pourquoi le V. S. B. a envisagé l'achat en commun de ces matériaux, de même qu'une coopération plus poussée entre les entreprises. Par exemple, plusieurs d'entre elles peuvent se grouper pour construire ensemble un immeuble ou un groupe d'immeubles. Des économies sont également possibles en matière de crédit. Enfin, le sentiment de travailler non pas pour un employeur privé mais pour une collectivité ouvrière peut et doit créer un climat favorable à l'accroissement de la productivité.

L'amélioration du rendement et de la capacité de concurrence est sans contredit le moyen le plus sûr d'assurer la continuité des commandes. Il n'en reste pas moins que certains milieux, pour des raisons idéologiques au premier chef, hésitent encore à donner du travail aux coopératives de production. C'est pourquoi il est de toute importance que ces dernières collaborent étroitement avec les coopératives d'habitation et de consommation, lesquelles assument la moitié environ des chiffres d'affaires des entreprises V. S. B.

Répartition des chiffres d'affaires des entreprises V. S. B.

Année	coopératives	Commandes émanant de		Total
		particuliers	Communes/Cantons	
1946	8 240 177	7 725 006	1 690 167	17 655 350
1947	10 684 731	7 277 875	3 494 408	21 457 014
1948	16 619 547	7 274 486	2 891 007	26 785 020
1949	16 351 662	6 061 760	3 124 297	25 537 719
1950	16 342 580	7 996 955	3 512 595	27 852 130
1951	16 531 257	11 788 665	3 337 849	31 657 771
1952	14 145 367	13 365 188	5 123 108	32 633 663

La suppression, en 1950, des subventions des pouvoirs publics ayant eu pour effet de réduire le volume des commandes des coopératives d'habitation, les coopératives de construction sont contraintes de rechercher dans une plus large mesure la clientèle des particuliers. Mais cela ne signifie nullement que la collaboration avec les coopératives d'habitation et de logement soit devenue moins confiante. Ces dernières constituent la clientèle naturelle des coopératives de production et elles ont puissamment contribué à leur essor.

4. *L'esprit coopératif*

On donne à entendre que la coopérative de production est, sur le plan économique, la forme d'organisation la plus difficile. Ce n'est pas sans raison. Les difficultés ne sont pas de nature financière seulement. L'entreprise coopérative doit créer et entretenir entre ses membres un esprit de solidarité capable de résister aux tentations des temps de prospérité et des périodes de crise. En outre, l'organisation de l'entreprise doit être souple, capable de s'adapter aux conditions nouvelles, ce qui ne laisse pas de poser aux membres des exigences d'une autre nature, mais tout aussi lourdes que celles auxquelles sont soumises les travailleurs du secteur privé. L'entreprise coopérative n'offre de sinécure à personne; elle exige un effort et un dévouement constants et beaucoup de désintéressement.

C'est pourquoi les coopératives de production mettent de plus en plus l'accent sur la formation des membres, sur les relations humaines, sur les rapports entre les exécutants et les chefs. Elles devraient aussi s'efforcer de développer un véritable régime de cogestion et faire de chacun un collaborateur chargé d'une part de responsabilité. La marge est grande encore entre la réalité et l'idéal. Nombre de coopératives réunissent des assemblées du personnel, mais dont la plupart sont purement consultatives. Le droit de cogestion proprement dit est encore embryonnaire. Un quart seulement des entreprises — les plus importantes — ont des commissions ouvrières de caractère consultatif. Dans un quart des coopératives, les délégués des ouvriers constituent la majorité du conseil d'administration.

Nous sommes encore loin d'un aménagement véritablement coopératif des relations du travail et d'une véritable communauté d'entreprise. De l'avis d'Abrecht et de Steinmann, il y a encore beaucoup à faire pour fortifier l'esprit coopératif au sein d'entreprises qui ne peuvent pas, isolées comme elles le sont, s'abstraire de l'ambiance « capitaliste » qui imprègne toute la vie économique.

Le «Paradis des travailleurs»: un mythe

Voici l'histoire d'une duperie; vous y verrez comment les travailleurs d'un pays au-delà du rideau de fer ont été poignardés dans le dos par un mouvement syndical fantoche. Tandis que pendant des années la propagande communiste a prêché l'évangile du « paradis des travailleurs » que sont l'Union soviétique et ses satellites, les syndicats sous contrôle communiste ont été utilisés pour faire pression sur leurs membres et les tromper.

Les travailleurs sont obligés de vivre dans leur soi-disant « paradis » dans des conditions si misérables et les méthodes de leurs syndicats sont si célèbres que la censure communiste elle-même n'est pas parvenue à empêcher la vérité de jaillir de ses propres journaux.